



## SI TU AS DES QUESTIONS

quant au contenu de cette brochure, tu peux communiquer avec le conseiller en services adaptés de ton établissement ou avec le CCSI à l'adresse [repartitionccsi@cvm.qc.ca](mailto:repartitionccsi@cvm.qc.ca).

BROCHURE PRODUITE À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS ET DES INTERPRÈTES

# LES RESPONSABILITÉS

DE L'ÉTUDIANT SOURD OU  
MALENTENDANT ET DE L'INTERPRÈTE  
EN LANGUE DES SIGNES ET EN MODE ORAL



LES **20 SITUATIONS** COURANTES  
AU CÉGEP OU À L'UNIVERSITÉ

## CE QU'IL FAUT SAVOIR LORSQUE TU TRAVAILLES AVEC UN INTERPRÈTE EN LANGUE DES SIGNES ET EN MODE ORAL.

Ce dépliant présente le travail de l'interprète et définit tes responsabilités et celles de l'interprète dans 20 situations courantes au cégep et à l'université.

Le Centre collégial de soutien à l'intégration (CCSI) du cégep du Vieux Montréal (CVM), coordonne le service d'interprétation en langue des signes et en mode oral pour les étudiants sourds ou malentendants inscrits dans les cégeps de l'ouest du Québec et dans certaines des universités. Les conseillers en services adaptés<sup>1</sup> de chaque établissement acheminent les horaires des étudiants au CCSI. C'est avec le conseiller en services adaptés de ton établissement que tu dois discuter de tes besoins généraux en termes de services. Tu dois communiquer avec le CCSI lorsque tu as des demandes pour un service d'interprétation lié à ton horaire de cours.

Que tu étudies au cégep ou à l'université, tu dois écrire à l'adresse **repartitionccsi@cvm.qc.ca** ou par messagerie texte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 15 h 30 au numéro suivant : 438 871-8104, pour informer le CCSI de tes besoins d'interprétation ponctuels<sup>2</sup> (un délai minimal de **48 heures** est requis) ou pour nous prévenir de tes absences.

## LE TRAVAIL DE L'INTERPRÈTE

Un interprète en langue des signes transmet de façon simultanée les échanges, tant entre le professeur et les étudiants d'une classe à ton bénéfice, que tes interventions (si nécessaire) au bénéfice de la classe. En fonction du mode d'interprétation que tu auras demandé, l'interprète utilisera la langue des signes québécoise (LSQ)<sup>3</sup>, le pidgin<sup>4</sup> ou l'oral<sup>5</sup>.

L'interprète se place à côté du professeur, face à la classe, pour te permettre un accès visuel facile au professeur, au tableau et à l'interprétation.

La présence de l'interprète te permet aussi de participer aux travaux en équipe et de comprendre les documents audiovisuels sans sous-titres. Il interprète également les informations relatives à l'ambiance qui règne dans une classe. L'interprète est présent lors de tes examens, à moins que tu ne les passes dans une salle à part.

L'interprète réexprime les consignes et les réponses aux questions de la classe dans la langue ou le mode choisi et transmet au professeur toutes tes questions en lien avec l'examen.

L'interprète exerce ses fonctions selon les principes éthiques de neutralité et de confidentialité. Ainsi, il transmet tes propos et ceux de toutes les personnes présentes, sans émettre d'opinions ni de conseils. Il doit également garder confidentielles les informations qu'il obtient pendant son travail. L'interprète n'est pas un intervenant quant à ton cheminement scolaire ou ta réussite.

1. Le conseiller en services adaptés est la personne nommée par ton établissement pour répondre aux besoins des étudiants ayant une surdité.
2. Les besoins ponctuels sont, par exemple, une rencontre avec un enseignant, un intervenant ou des travaux d'équipe.
3. Outre son aspect visuel et le fait qu'elle se produise principalement avec les mains et l'expression du visage, la LSQ est une langue à part entière dont la grammaire et la syntaxe sont différentes du français.
4. Le pidgin est un mélange de deux langues. Dans ce cas, les signes de la LSQ suivent la syntaxe du français.
5. Les personnes sourdes ou malentendantes qui utilisent le mode oral maîtrisent la lecture labiale. Certaines d'entre elles demandent que cette lecture labiale soit soutenue par des gestes naturels ou des signes de la LSQ.

# 18

## TU AS BESOIN D'UNE PROLONGATION DE TEMPS POUR UN EXAMEN

- L'étudiant passe ses examens en présence de son interprète en même temps que les étudiants de sa classe et pour la même durée. Cependant, comme certains étudiants ont des difficultés en français écrit, il peut être approprié d'avoir une période de temps supplémentaire pour les examens. Si c'est le cas, l'étudiant doit rencontrer le conseiller en services adaptés de son établissement scolaire le plus tôt possible, car des conditions doivent être remplies pour avoir accès à ce service.

- L'interprète n'a pas pour rôle de surveiller les examens. Quand les examens se font dans la classe, l'interprète doit interpréter comme d'habitude les échanges qui ont lieu.
- Quand les examens se font en dehors de la classe (ex.: au laboratoire du SAIDE), l'interprète n'est pas présent.
- Si l'étudiant désire recevoir des services d'interprétation durant son examen au laboratoire, il doit contacter **repartitionccsi@cvm.qc.ca** au moins **48 h à l'avance**

# 19

## LA PRÉSENTATION D'UNE VIDÉO EN CLASSE

- L'étudiant peut vérifier auprès de l'enseignant si des sous-titres sont disponibles (en français ou en anglais selon le cas et ses préférences).
- Si la vidéo est en français, elle sera interprétée. Sinon, l'étudiant peut demander à la répartition un interprète ASL -anglais s'il est à l'aise avec cette langue.
- L'étudiant peut demander à regarder la vidéo en dehors de la classe avec un interprète (dans ce cas, il devra contacter la répartition).

- Si la vidéo est disponible à l'avance, l'interprète peut la visionner avant le cours et se préparer pour offrir la meilleure prestation possible compte tenu qu'interpréter une vidéo peut poser des défis supplémentaires.
- L'interprète doit s'assurer d'être bien visible pour la bonne compréhension de l'étudiant. Au besoin, il peut amener une lampe d'appoint ou trouver avec l'enseignant un éclairage adéquat.
- L'interprète LSQ-français n'est pas tenu d'interpréter des vidéos dans des langues autres que ses langues de travail.

# 20

## TOUTES AUTRES SITUATIONS PARTICULIÈRES

- Pour toutes autres situations d'interprétation, telles que les cours de langue seconde ou les événements organisés par son collège, l'étudiant avise d'abord le conseiller en services adaptés de son établissement.
- Pour ses besoins d'interprétation ponctuels, tels que les rencontres pour les travaux d'équipe ou avec son enseignant, l'étudiant peut contacter directement la répartition du CCSI.

## 13 RESPECT DES DIFFÉRENCES

- L'étudiant est respectueux des différences de génération, de caractère, de sexe et d'aspect physique entre les interprètes.
- Les interprètes sont respectueux des différences de génération, de caractère, de sexe et d'aspect physique entre les étudiants.

## 14 TU SENS DE L'INSATISFACTION ENVERS TON INTERPRÈTE

- L'étudiant fait part à son interprète de ses insatisfactions et de ses attentes avec un esprit d'ouverture et de collaboration.
- Si l'étudiant ne note aucun changement ou s'il est trop gêné pour s'adresser à l'interprète, il doit rencontrer le conseiller en services adaptés de son établissement pour être conseillé ou pour faire un suivi. Dans les situations plus particulières et après en avoir informé le conseiller en services adaptés de son établissement, il peut contacter, la coordonatrice, Marie-Pierre Lachapelle, à l'adresse suivante : [mplachapelle@cvm.qc.ca](mailto:mplachapelle@cvm.qc.ca).

- L'interprète essaie, dans les limites de son rôle, de répondre aux attentes de l'étudiant dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

## 15 TU AS DES BESOINS D'INTERPRÉTATION HORS CLASSE

- L'étudiant contacte le CCSI, (en personne, par courriel, par téléphone ou par texto le plus tôt possible, au plus tard **48 h avant**) pour réserver un interprète pour ses besoins. L'étudiant sait qu'il n'est pas toujours possible que les hors classes soient faits par l'interprète de son cours.

## 16 TU FAIS UN CHANGEMENT DE COURS OU TU ABANDONNES UN COURS

- L'étudiant fait connaître rapidement au CCSI tout changement ou abandon de cours, surtout en début de session. Ces changements ont des conséquences sur les horaires de nombreux interprètes.

## 17 TU AS DES BESOINS D'AIDE EN FRANÇAIS

- L'étudiant fait connaître ses besoins au conseiller en services adaptés de son établissement. Différents services de soutien en français existent.
- L'interprète n'a pas la responsabilité d'aider les étudiants dans leurs travaux ou dans leur compréhension du français.

# LES 20 SITUATIONS COURANTES AU CÉGEP OU À L'UNIVERSITÉ

## 1 TU PRÉVOIS ÊTRE ABSENT OU EN RETARD À UN COURS

- L'étudiant informe le CCSI, idéalement par courriel à [repartitionccsi@cvm.qc.ca](mailto:repartitionccsi@cvm.qc.ca), par téléphone ou par texto 438 871-8104. Il le fait le plus tôt possible, car l'interprète qui est libre pourra répondre à d'autres besoins.
- Après vingt minutes de retard à un cours, l'étudiant va chercher l'interprète au local des interprètes ou à tout autre endroit convenu avec lui.

- L'interprète demeure dans la classe pendant 20 minutes avant d'aller au bureau des interprètes ou à l'endroit convenu au préalable avec l'étudiant.

## 2 TU AS BESOIN D'UN PRENEUR DE NOTES

- L'étudiant fait lui-même sa demande aux étudiants de la classe ou au professeur.
- L'interprète transmet la demande de l'étudiant sourd ou malentendant à la classe ou au professeur ;

- Lors de la première séance, l'interprète peut assister l'étudiant à faire sa demande.

## 3 TU N'ES PAS SATISFAIT DE TES NOTES DE COURS

- L'étudiant communique d'abord ses besoins au preneur de notes.
- L'étudiant demande à son professeur de vérifier la qualité des notes de cours et peut lui demander d'intervenir auprès du preneur de notes, afin qu'il corrige sa méthode. Il peut aussi adresser lui-même ses demandes au preneur de notes.

- L'interprète peut interpréter la demande de l'étudiant sourd ou malentendant au professeur ou au preneur de notes.

## 4 TU DOIS TRAVAILLER EN ÉQUIPE

- L'étudiant fait ses propres démarches pour s'intégrer à une équipe de travail.
- L'interprète explique son rôle à tous les coéquipiers et par la suite, il interprète les propos des uns et des autres.

## 5 TU AS DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES EN CLASSE

- L'étudiant adresse directement ses questions et commentaires à son professeur ou à la classe.
- L'interprète transmet les propos de l'étudiant en tenant compte de la situation de communication dans la classe.

## 6 TU AS UN EXPOSÉ ORAL À FAIRE

- L'étudiant rencontre l'interprète 48 heures avant sa présentation et lui remet le texte ou les notes de son intervention.
- L'interprète prend connaissance des documents de l'étudiant et lui pose des questions d'éclaircissement, afin de donner un service de qualité.

## 7 TU VEUX DISCUTER AVEC L'INTERPRÈTE

- En principe, l'étudiant ne doit pas bavarder avec l'interprète pendant les cours.
- L'interprète est dans la classe pour interpréter.
- L'interprète avertit l'étudiant si ses commentaires le dérangent dans son travail.

## 8 TU NE REGARDES PAS L'INTERPRÈTE

- Si l'étudiant ne regarde pas l'interprète (s'il parle avec un ami, s'il utilise son téléphone, s'il est dans la lune, etc.), l'étudiant est responsable du fait qu'il va manquer des informations.
- L'interprète ne signe pas; il écoute le professeur et se tient prêt à interpréter dès qu'il aura un contact visuel avec l'étudiant sourd ou malentendant. Il ne reprend pas l'information manquée. Sans contact visuel, l'interprète prend une pause santé et sécurité.

## 9 LE PROFESSEUR PROPOSE DE NE PAS PRENDRE DE PAUSE

- L'étudiant avertit le professeur qu'il est difficile pour lui de se concentrer sur l'interprète pendant de longues périodes.
- Si l'étudiant s'aperçoit que son interprète est très fatigué, il peut demander une pause au professeur.
- L'interprète transmet au professeur au début de la session les informations sur le travail de l'interprète et sur la santé et sécurité au travail (disponibles en format papier ou électronique).\*

## 10 L'INTERPRÈTE CHANGE DE POSITION

- L'étudiant comprend que l'interprète change fréquemment de position pour des raisons de santé et sécurité et aussi pour lui rendre l'information la plus accessible possible.
- L'interprète est attentif à varier sa posture pour prévenir des douleurs ou des blessures. Il peut, par exemple, se lever pour certaines parties du cours. Il avertira au préalable le professeur et l'étudiant ayant une surdité des moments où il le fera (ex: lors d'une présentation *Power Point*).

## 11 TU AS UN INTERPRÈTE REMPLAÇANT

- L'étudiant est tolérant envers un interprète remplaçant, car celui-ci ne connaît pas le cours, ni le professeur ni l'étudiant. De plus, s'il a été appelé à la dernière minute, il n'aura pas eu le temps de se préparer.
- L'interprète va valider auprès de l'étudiant la langue ou le mode de communication qu'il souhaite utiliser.

## 12 TON INTERPRÈTE EST UN NOUVEL INTERPRÈTE

- L'étudiant est accueillant envers les interprètes en début de carrière, car ils ont besoin de sa compréhension pour traverser cette période d'adaptation.
- Les compétences de tous les interprètes sont évaluées par le CCSI. Les nouveaux interprètes sont parrainés par des interprètes expérimentés. Le nouvel interprète qui éprouve des difficultés doit demander du soutien au CCSI.

\*[www.interpretationccsi.quebec/informations/documentation/](http://www.interpretationccsi.quebec/informations/documentation/)